Règlement Intérieur du Club Ados de Pellegrue

Communauté de Communes du Pays Foyen – Année 2026-2027

🔹 Qui sommes-nous ?

Le Club Ados de Pellegrue est un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les jeunes de 10 à 17 ans (à partir de 11 ans pour les séjours). Il propose des activités les vendredis soir, mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

📞 Contacts utiles :

- Directrice : Marina BÉGARD
 - 📧 m.begard@paysfoyen.fr
 - 📱 06 52 80 27 28
- Coordination Enfance Jeunesse : Jean Noel Vacque
- Inscriptions : Bureau Enfance Jeunesse – 📧 inscriptions-enfance@paysfoyen.fr – ☎ 05 24 24 23 88
- Site internet : www.paysfoyen.fr

🔹 Quand et comment fonctionne le club ?

📅 Périodes d'ouverture : le club ados est ouvert :

- Pendant toutes les vacances scolaires (sauf entre Noël et le jour de l'An et les 3 dernières semaines d'Août)
- Les mercredis après-midis
- Les vendredis soirs

🕒 Horaires :

- Vacances scolaires :
 - Accueil : 8h00 à 9h30 (début des activités ; sauf en cas de sortie où les horaires peuvent être aménagés)
 - Activités : 9h30 à 12h00 / 14h00 à 16h30
 - Départ : 17h à 18h30 (peut varier en fonction de la programmation)
- Mercredis : 12h30 à 18h30
- Vendredis : 17h à 19h

☞ Pour les enfants autorisés à partir seuls : une autorisation écrite des parents est nécessaire.
☞ Un mineur de plus de 16 ans peut venir chercher un frère ou une sœur avec une autorisation écrite.
☞ Le repas du midi et le goûter sont fournis par la structure.
☞ Possibilité d'accueil anticipé à 7h30 sur demande étudiée

☞ Les parents sont autorisés à venir chercher leur enfant à partir de 17h jusqu'à 18h30 dernier délais.

☞ Tout départ avant 17h devra faire l'objet d'une autorisation écrite signée par les parents.

☞ En cas de retard, les parents, ou la personne désignée par les parents, sont priés de prévenir la structure. Pour rappel, les parents doivent strictement respecter les horaires de départ lors des sorties.

☞ Pour la ou les personne(s) venant récupérer un enfant pour la première fois, l'équipe d'animation se réserve le droit de demander une pièce d'identité en cours de validité.

🕒 Prises en charge des jeunes

📅 En période scolaire

▶ Vendredi soir

- Accueil des jeunes à partir de 17h directement après la sortie du collège.
- Les familles viennent récupérer leur enfant avant 19h, au Pôle Ados de Pellegrue.

▶ Mercredi après-midi

- Prise en charge des jeunes à partir de 12h45, dès la sortie du collège.
- Les parents (ou une personne autorisée) viennent les chercher avant 18h30, toujours au Pôle Ados.

🟡 En période de vacances scolaires

- Les jeunes sont accueillis entre 8h30 et 9h30 le matin.
- Les départs se font entre 17h et 18h30.
- Les entrées et sorties se font uniquement par la porte du Pôle Ados.

⬍ Taux d'encadrement des jeunes

Pour garantir la sécurité et la qualité des activités proposées, le Club Ados respecte les taux d'encadrement fixés par la réglementation en vigueur :

Période d'accueil	Nombre de jeunes maximum par animateur
Vacances scolaires	1 animateur pour 12 jeunes
Mercredis après-midi	1 animateur pour 14 jeunes
Vendredis soir	1 animateur pour 18 jeunes

Ces taux permettent un suivi de qualité, une sécurité renforcée et un accompagnement adapté à l'âge et aux besoins des adolescents.

<u>Capacité d'accueil de la structure:</u>

- 24 places pour les vacances sur site et 16 places lors des sorties
- 14 places pour les mercredis.
- 18 places pour les vendredis

🔻 Inscriptions et réservations

📝 Pour s'inscrire :

Pour toute nouvelle inscription, merci de contacter le Bureau Enfance Jeunesse par téléphone au 05 24 24 23 88. Les agents vous transmettront un lien vers le Portail Famille destiné à création du dossier administratif.

Les familles devront créer leur compte famille et y renseigner toutes les informations demandées

Fournir les pièces justificatives (assurance, certificats de vaccination DT Polio, etc.)

Des mails sont envoyés avant chaque période de pré-inscriptions (vacances) et informent de leur ouverture

Une cotisation annuelle modulée est requise pour la fréquentation des mercredis après-midis et vendredis soirs) les réservations et inscriptions sont à réaliser auprès du directeur de la structure.

📅 Réservations :

- Mercredis : réservations gérées par le directeur
- Vacances scolaires : à effectuer par les familles (via le portail ou le Bureau Enfance Jeunesse passé le délai des pré-inscriptions)

- En cas de non-réservation, le club peut refuser l'accueil si la capacité est atteinte.

- Les familles doivent être à jour de leurs factures pour pouvoir réserver à nouveau.

🔻 Annulations et absences

⏱️ Délais d'annulation (sans facturation):

- Vacances scolaires : prévenir 1 semaine avant le début de chaque période (hiver, printemps, été (Juillet/Aout), automne, Noel)

💬 Absence de l'enfant

Toute absence non justifiée entraînera une facturation. Pour que l'absence soit considérée comme justifiée, vous devrez fournir l'un des documents suivants :

- Un certificat médical,
- Une attestation de l'employeur (en cas de modification de planning),
- Ou une attestation sur l'honneur (jusqu'à 3 fois par an, pour une durée maximale de 5 jours consécutifs).

📄 Le modèle d'attestation sur l'honneur est joint en annexe du présent règlement. Il devra être remis à la directrice dans un délai de 48h après l'absence de votre enfant.

🔴 À partir de 3 absences non justifiées, la place de l'enfant pourra être attribuée à un autre jeune en liste d'attente.

Quelle que soit la raison de l'absence merci de prévenir le Bureau Enfance Jeunesse et la directrice au plus tôt.

🔺 Tarifs et paiements

La tarification est basée sur vos revenus (sur les deux deniers avis d'imposition) ils sont demandés chaque année avant le 31 décembre et à fournir au BEJ). Sans justificatif, le tarif le plus élevé sera appliqué.

💵 Modes de paiement :

- Espèces ou CB chez un buraliste partenaire
- Chèque ou CESU à la Trésorerie : 2 place du 19 mars 33230 COUTRAS
- Paiement en ligne via site Internet de la CDC

Pour les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le tarif minimum est appliqué.

🔺 Santé de l'enfant

- Si l'enfant est malade, il ne peut pas venir au club.
- Toute maladie contagieuse doit être signalée.
- En cas de traitement médical, merci de fournir une ordonnance et/ou un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas d'avance de frais médicaux par le Club Ados (consultation, médicaments, radios, etc.), une facture vous sera transmise. Une fois votre règlement effectué, nous vous remettrons la feuille de soins, à envoyer à votre caisse de sécurité sociale pour remboursement, puis à votre mutuelle pour la prise en charge complémentaire.

🔺 Comportement attendu

Chaque jeune doit respecter :

- Les règles de vie en groupe
- Les autres enfants, les adultes, le matériel et les locaux

Les règles sont présentées à chaque période et rappelées en cas de besoin.

❗ En cas de non-respect : des sanctions éducatives peuvent être appliquées après échange avec la famille.

Objets personnels et tenue

- Les objets de valeur (téléphones, bijoux, consoles...) sont tolérés à certains moments mais restent sous la responsabilité de l'enfant.
- Le club n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.
- Prévoir :
 - Une tenue adaptée à la météo et aux activités
 - Un gobelet rigide ou une gourde

M. José BLUTEAU
Président de la CdC du pays Foyen



À remettre signé à la directrice

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du Club ados de Pellegrue 2026-2027 et je m'engage à le respecter.

Nom du parent :
……

Nom de l'enfant :
……
Signature. ……(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Annexe : Attestation sur l'honneur (vacances scolaires)

Je soussigné(e) Madame/Monsieur

……,

Parent de l'enfant ……, né(e) le

……,

atteste sur l'honneur que son état de santé ne lui a pas permis de participer aux activités de l'ALSH du …… au ……

Fait à …… le …….

Signature du parent

À transmettre sous 48h maximum

Cachet du directeur / Date de réception